

Décret Présidentiel n° 2021-86 du 2 août 2021, portant cessation de fonctions du ministre des technologies de la communication, et de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, relatif à la nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-126 du 15 février 2021, chargeant le ministre des technologies de la communication, de l'exercice des fonctions du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Fadhel Kraïem, ministre des technologies de la communication, et de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime par intérim, à compter du 2 août 2021.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 2 août 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret Présidentiel n° 2021-87 du 2 août 2021, portant nomination d'un chargé du ministère des technologies de la communication.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Monsieur Nizar Ben Neji est chargé de gérer les affaires du ministère des technologies de la communication.

Il est attribué à l'intéressé le rang et les avantages d'un ministre, prévus par le décret du 12 février 1992 et le premier alinéa de l'article 4 du décret du 30 mai 2000.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 2 août 2021.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Par décret Présidentiel n° 2021-88 du 3 août 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Nejmeddine Lakhal, ministre plénipotentiaire, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République tunisienne à Washington.